

PROGRAMME DE FORMATION :

MAINTENIR SES COMPETENCES TECHNIQUES & JURIDIQUES

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux diagnostiqueurs de maintenir leurs connaissances réglementaires, méthodologiques et juridiques nécessaires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier. Accroître les compétences des diagnostiqueurs en activité.

Permettre aux diagnostiqueurs d'être mieux protégés en cas de sinistre, en adaptant la rédaction du rapport de mission, en fonction du regard des tribunaux et des experts judiciaires.

Contenu :

1. Maintenance technique.

- Mise à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires,
- Analyse rédactionnelle et révision des modes opératoires,
- Montée en compétence parmi les domaines TERMITES, AMIANTE, GAZ, PLOMB, ELECTRICITE, DPE

2. Maintenance Juridique.

- Connaître et analyser les principales sources de sinistres,
- Repérer les précautions rédactionnelles utiles et leur impact sur le sinistre,
- Adapter sa rédaction « personnelle »,
- Adapter sa pratique professionnelle en fonction des « pièges » classiques.

• Public visé :

Toute personne certifiée, réalisant des diagnostics techniques immobiliers

• Encadrement :

Maintenance technique :

Quatre intervenants professionnels ayant plus de 10 ans d'expérience dans les domaines du diagnostic technique immobilier.

Maintenance Juridique :

Avocat spécialiste ayant plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de sinistres des domaines du diagnostic technique immobilier.

• Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.

Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

• Évaluation des connaissances :

- Exercices pratiques et mise en situation.